



## P.V.04. 2022-2023 de la réunion du 05 décembre 2022.

**Membres présents** : Mme Cerrone  
Mrs Bellefroid, Dardinne, Germay, Grignet, Halin, Lejeune, Lerousseaux.

**Membres excusés** : Mme Gerardy, Mrs Marnette

**Invités présents** : Mme Joliet (CDA)

### **Accueil**

Mr Halin souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il a croisé le grand saint sur le chemin qui lui a remis des friandises pour tous les participants à la réunion.

### **Debrief sur la réunion des clubs**

L'invitation pour la réunion d'information du 21 novembre avait été envoyée à l'ensemble des clubs de la Province de Liège, au CP Liège, au CJP de Liège et au CDA de l'AWBB.

A cette réunion, 22 clubs ont participé ainsi que des représentants du CDA, dont le président de l'AWBB, Jean-Pierre Delchef et des représentants du CJP de Liège.

Le but de cette réunion était d'informer les nouveaux dirigeants et de rappeler aux anciens dirigeants la structure de notre fédération, son fonctionnement et les rôles de chaque département.

Cette présentation a été réalisée par Michel Halin qui a reçu les félicitations de toute l'assemblée.

M Jean-Pierre Delchef a également pris la parole pour rappeler les obligations des clubs.

Il a tout d'abord voulu signaler que le nombre d'affiliés au 1/11/2022 avait passé la barre des 50000 pour un peu plus de 40000 inscrits au 1/9/2022. Ce qui signifie que notre fédération évolue.

**Tout club constitué en ASBL doit adapter ses statuts pour le 1/1/2024 afin d'être conforme à la nouvelle législation du code des sociétés et associations.** Un inventaire a été réalisé par le secrétariat général sur bases des publications du Moniteur belge. Seuls 10% des clubs sont en ordre.

Les dirigeants des clubs peuvent trouver toutes les informations utiles et détaillées sur le site [www.awbb.be](http://www.awbb.be) dans l'onglet « Infos » rubrique « Infos générales/ASBL ». Si les statuts ne sont pas en ordre pour le 1/1/2024, l'ASBL n'existera plus.

Les clubs qui ne sont pas en ordre ont dû recevoir un mail du secrétariat général.

**Autre obligation pour les clubs, c'est le registre UBO.** Les informations utiles et détaillées se trouvent également sur le site [www.awbb.be](http://www.awbb.be) dans l'onglet « Infos » rubrique « Infos générales/Registre UBO ».

Article 17 sur le droit des volontaires et autres dispositions légales en matière de volontariat. Toutes les informations sont également disponibles sur le site [www.awbb.be](http://www.awbb.be) dans l'onglet « Infos » rubrique « Infos générales/Article 17 ».

## **Debrief sur l'assemblée générale du 26/11/2022**

Lors de cette assemblée, la direction technique a présenté le nouveau système de formation hybride des entraîneurs.

Ce nouveau système sera d'application à partir de janvier 2023.

On peut découvrir toutes les informations sur le site [www.myawbb.be](http://www.myawbb.be) dans la rubrique « Formations ».

Ce PV sera envoyé, en plus des destinataires officiels, à tous les clubs de la province de Liège. Les documents de la réunion des clubs du 21/11/2022 seront également joints.

C'était la dernière réunion de l'année 2022. Les parlementaires souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres.

Prochaine réunion le 9 janvier 2023 à la Maison des Sports. Cet avis tient lieu de convocation pour les Parlementaires (dès 19.00) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19.30).

Pour le PARL-LG

Michel Halin  
Président

Silvana Cerrone  
Secrétaire